

**SESSION DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN  
LUNDI 5 FEVRIER 2024**

**VŒU DU GROUPE MAJORITAIRE PRÉSENTÉ PAR JEAN DEGUERRY  
RELATIF À LA CRISE TOUCHANT LE MONDE AGRICOLE**

Depuis maintenant plusieurs mois, les agriculteurs de Roumanie, d'Allemagne, des Pays-Bas et plus récemment d'Espagne se mobilisent pour faire entendre leurs revendications. Leurs collègues français ont rejoint leur mobilisation dès le mois d'octobre 2023, au travers de l'action « *On marche sur la tête* », puis en organisant de très nombreuses manifestations partout en France fin janvier 2024.

Cette contestation massive reflète le mal-être d'une profession (qui représentait 7,1 % de l'emploi total en 1982, contre 1,5 % en 2019-) qui revendique de retrouver une liberté d'entreprendre, alors même qu'elle doit faire face à la fois à de multiples crises à la fois structurelles (changement climatique, réforme de la PAC, ...) et conjoncturelles (coûts de l'énergie, chute des cours des matières premières agricoles, fiscalité...).

Les agriculteurs de notre pays déplorent singulièrement les injonctions contradictoires auxquelles ils doivent faire face, tandis que l'Europe importe toujours plus de denrées agricoles qui ne respectent pas les normes imposées aux agriculteurs des États membres et qui menacent notre souveraineté alimentaire.

Le Conseil Départemental de l'Ain tient à apporter son plein soutien aux agriculteurs, dont le revenu net a baissé de près de 40 % en France en l'espace de 40 ans<sup>1</sup>.

Les Conseillers départementaux de l'Ain :

- reconnaissent l'apport essentiel du monde rural à l'identité aindinoise, à son économie (680 millions de chiffre d'affaires par an) et à son rayonnement. 4<sup>e</sup> surface agricole de la région Auvergne Rhône-Alpes, l'agriculture aindinoise est la première de la région pour la production porcine, la 2<sup>e</sup> pour la production de céréales, et la 3<sup>e</sup> pour la production de viande bovine ;
- rappellent leur soutien historique et constant. Au travers de la Conférence départementale agricole, le dialogue avec la profession agricole est permanent et qualitatif, permettant d'adapter en permanence le soutien du Département. Plus de 4,5 millions d'euros d'aides sont ainsi accordés chaque année, dont 800 000 euros en faveur de la filière piscicole.

En parallèle, le Département de l'Ain maintient son soutien au Laboratoire Départemental d'Analyses contribuant à rendre un service de qualité aux agriculteurs en matière de santé animale. La collectivité est également pionnière en matière de soutien aux filières locales, se hissant au 1<sup>er</sup> rang national sur la plateforme Agrilocal, et de leur promotion, via la marque Saveurs de l'Ain.

---

<sup>1</sup> <https://agriculture.gouv.fr/evolution-du-revenu-agricole-en-france-depuis-30-ans>

## L'Assemblée départementale réunie en session plénière le lundi 5 février 2024 :

- **PREND ACTE** des annonces du gouvernement relatives à la fin de la hausse des taxes sur le Gazole Non Routier (GNR) et sur le versement des aides PAC.
- **DEPLORE** l'excès de contraintes réglementaires qui entrave l'activité nourricière des agriculteurs français.
- **APPELLE** le Gouvernement :
  - à mettre fin à la surtransposition des règles européenne, singulièrement en matière environnementale,
  - à alléger sans délai la fiscalité excessive subie par les agriculteurs,
  - à accélérer les projets permettant une gestion durable de la ressource en eau dans les territoires ruraux,
  - à veiller à la juste application des lois EGALIM,
  - à intervenir auprès de la Commission Européenne afin qu'elle réétudie la Stratégie *Farm to Fork*, qui menace la compétitivité de l'agriculture européenne.
- **SOUTIENT** les revendications de l'Assemblée des Départements de France visant à ré-autoriser les Départements à intervenir dans le champ de l'économie de proximité, en vue de permettre un soutien direct aux producteurs, aujourd'hui interdit par la loi NOTRE.
- **REAFFIRME** son attachement à la ruralité aindinoise et sa volonté de permettre un développement et un aménagement équilibrés du territoire, pour préserver sa qualité de vie qui contribue fortement à son attractivité croissante.
- **AUTORISE** le président à adresser ce vœu au Premier ministre.